

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 2 octobre 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 11 octobre 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH

Délibération n° 2012/46

Objet : demande de subventions de l'école de Fessenheim-le-Bas et de Wintzenheim-Kochersberg

Vu le budget principal adopté par une délibération n° 2012/11 du 16 mars 2012, modifié :

Vu les subventions allouées dans le cadre du budget principal par une délibération n° 2012/12 en date du 16 mars 2012 ;

Vu la demande en date du 17/09/2012 de l'école de Fessenheim-le-Bas pour emmener les classes de CE2-CM1 et CM2 à l'étang de Plobsheim pour une classe de voile du 29 avril au 3 mai 2013 ;

Vu la demande en date du 4/10/2012 de l'école de Wintzenheim-Kochersberg pour emmener les classes de CP et CE1-CE2 au Centre Bel Air de Quieux du 17 au 21 décembre 2012 ;

Considérant que la commune n'a budgétisé que 200 € pour la caisse de l'école puisque les écoles avaient répondu n'avoir pas de projets de classe de découverte à la demande de présenter les projets prévus pour l'année 2012, demande faite en vue de préparer le budget de la commune en début d'exercice ;

Considérant que l'école de Wintzenheim-Kochersberg souhaite une participation de la commune à hauteur de 7 € par jour par enfant, que treize enfants de ces classes habitent le village, ce qui demanderait une participation de la commune à hauteur de $7 \times 5 \times 13 = 455$ € ;

Considérant que l'école de Fessenheim-le-Bas a attiré l'attention du conseil municipal sur le fait que le conseil général ne participerait pas financièrement à cette sortie du fait que ce séjour soit sans nuitée ; que neuf enfants de Wintzenheim-Kochersberg participerait à cette sortie ; que l'école a

rappelé dans son courrier que la commune avait participé à hauteur de 7 € par jour et par enfant l'an passé ; qu'en gardant ce montant, la commune devrait participer à une hauteur de $7 \times 9 \times 5 = 315$ € ;

Le conseil municipal, entendu les explications, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une subvention de 455 € à l'école de Wintzenheim-Kochersberg ; subvention qui sera versée avant le départ en classe de découverte ;

DECIDE d'attribuer une subvention de 315 € à l'école de Fessenheim-le-Bas ; subvention qui sera versée en 2013 avant le départ en classe de voile.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 11 octobre 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 12 octobre 2012.

Le Maire,
Alain NORTH